



BILAN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

-

PROJET DE DOSSIER DE CREATION DE LA ZAC THIONVILLE RIVE DROITE



En application des dispositions des articles L.122-1 et L.123-19 du Code de l'environnement et de la décision n°2025-001-SUN du 4 février 2025, une procédure de Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) a été organisée sur le projet de dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Thionville Rive Droite.

L'initiative du projet de ZAC a été prise par la commune de Thionville sur décision du Conseil Municipal en date du 19 novembre 2018.

Les études préalables permettant à l'aboutissement d'un plan guide ont fait l'objet d'une concertation du public au titre du Code de l'Urbanisme, dont le bilan a été approuvé en Conseil Municipal le 12 février 2024.

Le projet de ZAC, soumis à évaluation environnementale, porte sur une surface d'environ 27,7 hectares et vise la création :

- De 1 100 logements (dont 25% de logements sociaux), correspondant environ à 74 000 m² de surfaces de plancher ;
- D'environ 13 400 m² de bureaux ;
- D'environ 1 250 m² de surfaces commerciales ;
- D'un groupe scolaire ;
- D'espaces publics.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

La présente procédure s'inscrit dans le cadre de la procédure d'approbation du dossier de création de la ZAC Thionville Rive Droite. Elle intervient à la suite de l'avis formulé par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) Grand Est sur le dossier de création de ZAC et son étude d'impact le 6 juin 2024.

Le public a été informé de l'ouverture de la PPVE le jeudi 13 février 2025 par un avis publié dans Le Républicain Lorrain et La Semaine d'une part, mis en ligne sur le site internet de la commune de Thionville d'autre part. Cet avis a également fait l'objet d'un affichage au sein du périmètre du projet, Esplanade Jean Moulin (jusqu'à la clôture de la procédure). Enfin, celui-ci était consultable depuis les bornes numériques d'affichage légal en mairie.

La consultation du public s'est déroulée du 3 mars 2025 au 2 avril 2025.

Le dossier mis en ligne comprenait :

- La décision prescrivant l'ouverture et l'organisation de la PPVE relative à la création de la ZAC Thionville Rive Droite ;
- L'avis d'information de PPVE ;
- Une note de présentation du projet ;
- Une notice explicative de la procédure de PPVE ;
- La délibération du 19 novembre 2018 portant sur l'engagement d'une procédure de création de ZAC Thionville Rive Droite ;
- La délibération du 12 février 2024 relative au bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Thionville Rive Droite ;
- Le projet de dossier de création de ZAC, comprenant :
 - > Pièce n°1 : Rapport de présentation ;
 - > Pièce n°2 : Plan de situation ;
 - > Pièce n°3 : Plan du périmètre ;
 - > Pièce n°4 : Etude d'impact et ses annexes, dont :
 - 4-1/ Etude patrimoniale ;
 - 4-2/ Etude faune, flore et habitats biologiques ;
 - 4-3/ Etude environnementale ;
 - 4-4/ Etude pyrotechnique ;
 - 4-5/ Etude géotechnique G1-PGC ;

- 4-6/ Diagnostic environnemental sites et sols pollués ;
- 4-7/ Bilan carbone ;
- 4-8/ Etude d'optimisation de la densité ;
- 4-9/ Etude circulation ;
- 4-10/ Etude de faisabilité sur le potentiel de développement des énergies renouvelables ;
- > Pièce n°5 : Régime de la ZAC au regard de la taxe d'aménagement ;
- > Pièce n°6 : Bilan de la concertation préalable ;
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ;
- Le mémoire en réponse à la MRAE et la mise à jour du résumé non-technique de l'étude d'impact ;
- L'avis de la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville (CAPFT).

Le dossier était consultable par le public à l'adresse dédiée : www.registredemat.fr/zac-thionville-rive-droite ou sur le site internet de la ville : www.thionville.fr. Il était également accessible depuis les bornes électroniques disponibles à l'accueil de la Mairie de Thionville - Rue Georges Ditsch - 57 100 Thionville et à l'accueil des Services Techniques Municipaux - 40 Rue du Vieux Collège - 57100 Thionville, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le public était invité à formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de la participation soit sur le registre dématérialisé sécurisé <https://www.registredemat.fr/zac-thionville-rive-droite> ou par courriel à l'adresse zac-thionville-rive-droite@registredemat.fr.

Conformément à l'article R.123-46-1 IV du Code de l'environnement, un dossier papier était disponible pour consultation sur demande par courriel à zac-thionville-rive-droite@registredemat.fr, ou à l'accueil des Services Techniques Municipaux.

BILAN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Le dossier soumis à la consultation du public a été consulté par 483 visiteurs uniques sur la page dédiée à la procédure.

Les pièces du dossier a fait l'objet de 262 téléchargements et 323 visionnages.

17 contributions ont été déposées directement sur le registre.

La présente synthèse sera annexée à la délibération tirant le bilan de la participation du public par voie électronique et au dossier de création de la ZAC Thionville Rive Droite.

Cette synthèse ne vise pas à apporter une réponse individualisée à chacune des contributions, mais à expliciter ou compléter l'évaluation environnementale au regard des thèmes abordés par le public lors de la consultation.

1 - Les thématiques abordées

Les observations et contributions du publics concernent 8 thématiques :

- La circulation, la desserte du quartier, le stationnement et la multimodalité (8 occurrences) ;
- La complémentarité du projet avec les autres grands projets « Thionville 2030 » (7 occurrences) ;
- L'information des habitants et l'intégration de l'existant (6 occurrences) ;
- La situation, le site et le « zéro artificialisation nette » (2 occurrences) ;
- L'articulation du projet de ZAC avec le SCOTAT (2 occurrences) ;
- Le parti architectural (1 occurrence) ;
- Les éléments de contexte socio-économique justifiant le projet (1 occurrence) ;
- La prise en compte de l'avis de la MRAE (1 occurrence).

2 – Réponses apportées par la collectivité

Circulation, desserte du quartier, stationnement et multimodalité

Les observations du public concernent :

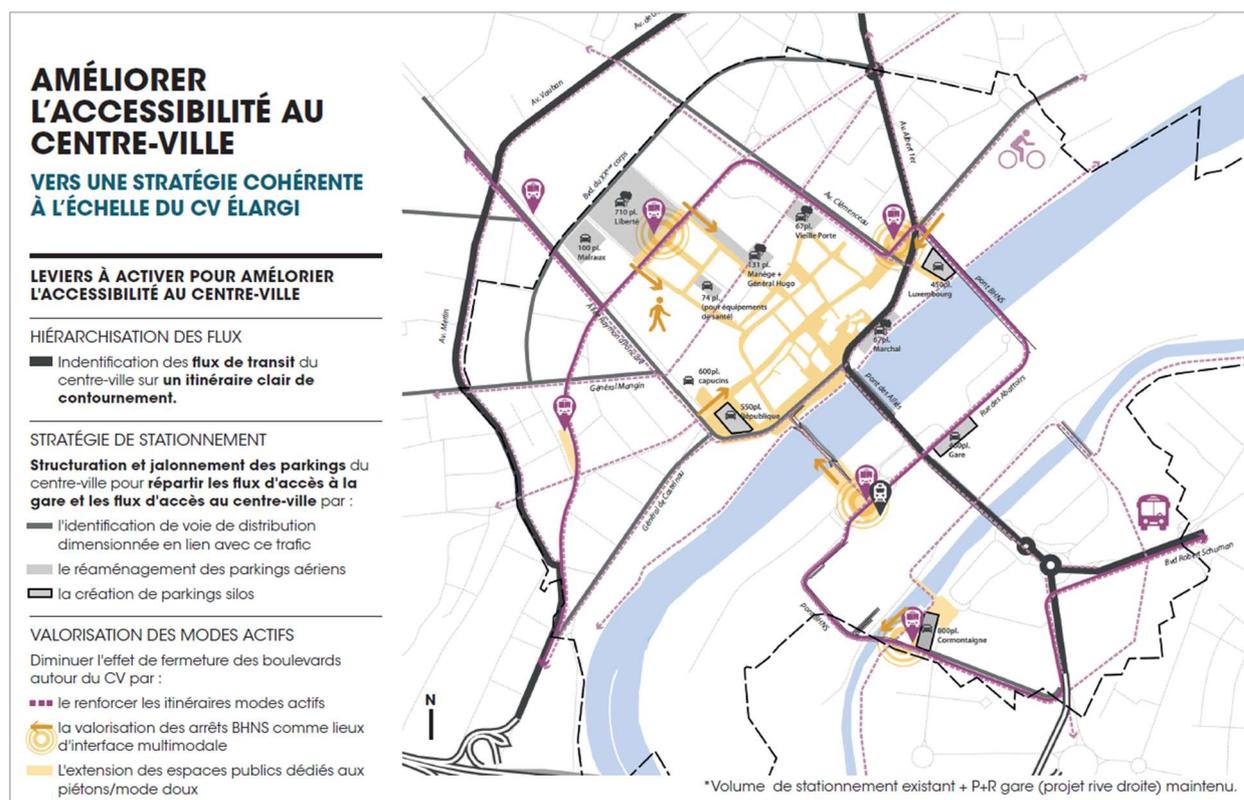
- La congestion du trafic routier depuis et vers le quartier notamment aux heures de pointe ;
- L'offre de stationnement ;
- La stratégie d'accès à la gare et la multimodalité.

La présence de la gare sur la Rive Droite confère au futur quartier une situation stratégique à l'échelle de la Communauté d'Agglomération puisque 4 actifs sur 10 travaillent au Luxembourg. La mobilité transfrontalière et l'accessibilité à la gare de Thionville sont des enjeux majeurs de l'attractivité de l'agglomération et de la ville centre.

Le projet de requalification de la Rive Droite trouve son fondement dans l'augmentation programmée du trafic ferroviaire vers et depuis la gare SNCF de Thionville (ligne Nancy / Metz / Thionville / Luxembourg) : la fréquentation de la ligne devrait passer de 3 500 à 8 800 voyageurs par jour à l'horizon 2030. Cette perspective nécessite de conduire une politique de mobilité adaptée à l'échelle de l'agglomération pour une desserte efficiente de la gare, permise par :

- Le développement des modes collectifs avec la mise en service d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) à compter de septembre 2025, dont le tracé permet la création d'une gare biface ;
- L'amélioration des transports en modes doux : passerelle de l'Europe, ouvrages d'arts du BHNS, pistes cyclables, promenade urbaine ;
- La mise en service, depuis le 1^{er} mai 2025, d'un parking silo proposant 629 places de stationnement public et la programmation de trois autres parkings relais sur le centre-ville, permettant de structurer et hiérarchiser l'offre de stationnement pour les usagers de la gare et du centre-ville, et décongestionner les axes de circulation structurants.

Ces équipements contribuent à développer la multimodalité et marquent une politique volontariste de proposer des alternatives à la voiture et ainsi réguler le trafic sur le secteur.



Extrait de la stratégie mobilité, programme Action Cœur de Ville

Accusé de réception en préfecture
 057-215706722-20250602-lmc1X010001e41b-DE
 Date de réception préfecture : 17/06/2025

La refonte de l'accès et des services de mobilité offre l'opportunité d'adosser une densification urbaine sur un secteur aujourd'hui partiellement en déprise, idéalement situé en proximité de la gare, du centre-ville historique (et ses commerces ou services) et du pôle de formation de l'Université de Lorraine.

Les impacts des projets urbains sur le trafic routier sont identifiés dans l'étude circulation au titre de l'Action Cœur de Ville, de la création des ZAC Rive Droite et Couronné - Artisans et du déploiement du BHNS menée conjointement entre la Ville de Thionville, la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville et Temo.

Les alternatives à la voiture seront déjà proposées aux usagers de la gare avant la réalisation des projets de ZAC. Le succès d'un report modal vers le BHNS ou les modes doux assurera, à terme, une régulation du trafic routier sur l'axe Pont des Alliés / Pont Schuman et vers la gare.

La complémentarité du projet avec Thionville 2030 et la programmation

Les observations questionnent la programmation proposée sur le secteur Rive Droite, au regard des autres grands projets urbains inscrits dans la stratégie Thionville 2030.

La stratégie de développement Thionville 2030 représente une vision d'ensemble transversale et réfléchie du territoire, pensée à l'échelle de la ville et de son bassin de vie. En agissant conjointement sur plusieurs aspects de la transformation de la ville, Thionville 2030 assure une cohérence territoriale et permet de rendre celle-ci plus dynamique, plus résiliente et plus durable.

Comme précisé en préambule du rapport de présentation, Thionville 2030 s'articule ainsi autour de 7 grands projets urbains majeurs, tous axés sur l'amélioration de la qualité de vie, le dynamisme économique, la durabilité environnementale, la cohésion sociale, dans un esprit de résilience territoriale et de sobriété foncière :

- Le renouvellement urbain de ses quartiers prioritaires (Côte des Roses Bel-Air, Saint Pierre La Milliaire) ;
- La réhabilitation de friches industrielle (ZAC Thionville Rive Gauche) et ferroviaire (ZAC Thionville Rive Droite, objet de la PPVE) ;
- La redynamisation du centre-ville (Action Cœur de Ville) ;
- La requalification de l'entrée d'agglomération (Couronné-Artisans, porté par la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville).

Le projet Citézen, porté par Temo vient irriguer ces projets urbains et compléter l'offre de mobilité par BHNS.

Les projets n'ont pas vocation à entrer en concurrence entre eux, mais au contraire permettent de proposer des produits complémentaires dans une temporalité maîtrisée que ce soit en matière d'habitat ou de programmation de commerces ou d'activités.

Concernant l'offre de logements, la programmation du projet Thionville Rive Droite se construit au regard du site, de sa situation et du marché immobilier local. Ainsi, les enjeux sont de :

- Profiter des atouts du site en matière de desserte et de localisation en cœur de ville pour composer un nouveau secteur dense et mixte ;
- Faire du quartier un démonstrateur local des nouvelles façons d'habiter et de vivre la ville ;
- Offrir des parcours résidentiels fluides en veillant à l'équilibre de l'ensemble des marchés immobiliers résidentiels (locatif et accession, social et privé, neuf et ancien).

La Ville entend apporter de la mixité sociale dans le quartier et prévoit 25% de logements sociaux. Ainsi, l'offre de logements sera diversifiée.

Le projet urbain s'inscrit dans un temps long : 2026 / 2035. La construction de logements sera séquencée afin que la production de logements tienne compte des développements urbains mitoyens et ne viennent pas fragiliser le marché de l'immobilier local.

A titre d'exemple :

- Les dispositifs OPAH-RU, sortie de vacance et aide au ravalement de façade, en place depuis octobre 2020, sont venus en soutien de la rénovation de 198 logements sur le cœur de ville (224 000 € de subventions tous partenaires confondus au 30 avril 2025). Ils s'arrêteront en octobre 2025 ;
- Le projet Rive Gauche aura déjà vu la commercialisation de près de 50% de ses logements lorsque les premiers seront créés sur la Rive Droite.

A terme, Thionville sera en mesure de proposer à ses résidents différentes façon d'habiter la ville : au cœur d'un pôle multimodal pour Rive Droite, en entrée d'agglomération dans un secteur historique pour le Couronné, dans le cœur commerçant de l'hypercentre, entre parc et Moselle pour Rive Gauche ou dans les quartiers renouvelés en périphérie du centre pour Côte des Roses Bel-Air et St-Pierre-La-Milliaire.

Concernant l'offre commerciale et de services, Thionville 2030 permet d'obtenir une restructuration de l'offre commerciale en prévoyant une complémentarité entre les quartiers plutôt qu'un principe de concurrence.

Le projet Rive Droite prévoit environ 1 250 m² d'activités commerciales en rez-de-chaussée d'immeubles et 13 400 m² environ d'activités tertiaires. L'objectif est de travailler en partenariat avec l'Office du commerce et la Communauté d'Agglomération pour inscrire la programmation du secteur dans l'offre globale à l'échelle du bassin de vie et proposer des activités spécifiques aux quartiers gares ou une offre d'hyper-proximité pour les usages des futurs résidents.

En matière d'espaces publics et de transition écologique, Thionville 2030 pense la nature comme une trame liant les quartiers entre eux, sécurisée et agréable.

Sur la Rive Droite, la mise en valeur des berges de la Moselle offrira un espace nouveau de promenade et de récréation, connecté par la passerelle et le Pont Adenauer à la promenade sur la Rive Gauche. La place de la voiture sera réduite compte-tenu de la politique de desserte en transports en commun et en mobilités actives du secteur gare, ainsi qu'au déploiement des parkings relais.

L'information des habitants ainsi que l'intégration de l'existant

Des observateurs questionnent sur l'avenir réservé à leurs logements au sein du futur quartier ainsi que sur les mesures mises en œuvre pour accompagner les riverains et intégrer le bâti existant au projet.

En premier lieu, il convient de rappeler que le projet a fait l'objet d'une concertation préalable, dont les conditions ont été fixées par délibération du Conseil Municipal le 19 novembre 2018. Le bilan de la concertation, approuvé le 12 février 2024, est intégré au dossier de PPVE.

De plus, la Maison des Projets renseigne d'ores et déjà le public sur l'avancement et les caractéristiques du dossier de ZAC.

La collectivité entend poursuivre la communication, l'information et la concertation des habitants au stade de la réalisation de la ZAC, en partenariat avec l'aménageur : les résidents pourront être associés à des moments clés de l'aménagement (démarrage des travaux, équipement des espaces publics par exemple)

La requalification du quartier n'occulte pas le fait que le secteur est aujourd'hui un espace vécu. Les immeubles situés Place de la Gare, Rue Jean Monnet et Place Simone Veil (dont l'Européen et des immeubles de logements sociaux propriété d'ICF Habitat Nord-Est) s'intégreront dans la trame urbaine du futur quartier et profiteront de la qualité des espaces publics, infrastructures de transport et services publics développés. Les activités de la gare et du club motonautique seront également pérennisées.

En revanche, le projet envisage la démolition de douze logements sociaux situés au 6/8 Chemin des Bains. La Ville travaille à la formalisation d'un partenariat avec le bailleur pour mener à bien la reconstitution de l'offre en logements sociaux et le relogement des locataires occupants les immeubles précités. La collectivité accompagnera le bailleur pour que ce relogement se réalise dans les meilleures conditions, dans un calendrier restant à confirmer.

Conscient que cette opération puisse susciter des inquiétudes et interrogations pour les résidents, Monsieur le Maire a pu rencontrer les locataires concernés en février 2024.

Parallèlement, la réhabilitation des logements anciens en périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), dont fait partie prenante la Rive Droite de la Moselle, est un enjeu prioritaire pour la collectivité. A ce titre, la Ville accompagne, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU), la copropriété de l'Européen dans la faisabilité d'une réhabilitation de ses façades. Elle œuvre également en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est en faveur de la requalification de deux tours de logements vacants situées Chemin des Bains.

La requalification du quartier passe également par une modification de l'usage de certaines emprises foncières et immeubles, occupés notamment pour les activités ferroviaires. La Ville travaille donc en partenariat avec les sociétés du Groupe SNCF en vue de conjuguer développement des activités ferroviaires et futur projet urbain.

Enfin, en phase travaux, l'aménageur veillera à réduire autant que de possible les nuisances et impacts des chantiers sur les riverains, les usagers et l'environnement.

La situation, le site et le « zéro artificialisation nette »

Des observateurs questionnent la pertinence d'un projet urbain sur le secteur Rive Droite du fait du passif environnemental du site, de son interface avec la gare SNCF engendrant des nuisances pour les futurs résidents et pour les usagers, notamment à cause des difficultés d'accès à l'île. Un contributeur propose plutôt de faire de ce site une zone naturelle et de loisirs en vue de « ramener la nature en ville ».

Dans son avis délibéré du 6 juin 2024, la MRAE « considère que ce projet présente l'avantage d'être au cœur de la ville, de requalifier une friche ferroviaire et industrielle permettant de traiter la pollution des sols et du sous-sol, de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles et de créer des aménagements raccordés aux différents réseaux urbains donc ceux de mobilités actives (vélos, piétons) et collectives (transports en commun) pour économiser l'énergie, limiter les pollutions atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre. »

Ainsi, le projet de ZAC Rive Droite répond aux objectifs du « zéro artificialisation nette » inscrit dans la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite Loi Climat et Résilience.

Par ailleurs, la Rive Droite est identifié « secteur d'intervention centre-ville » au sein du périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) approuvé par l'Arrêté préfectoral n°2019-DDT57/DIRECTION/MSMN°01 du 20 septembre 2019 au même titre que l'hypercentre et la ZAC du Couronné. Ce dispositif favorise le renouvellement urbain en luttant contre la vacance, valorisant les espaces publics, réhabilitant les friches urbaines et mettant en valeur les entrées de ville (statut conféré par la présence de la gare SNCF).

Enfin, le projet Rive Droite entend participer à la renaturation du cœur urbain par :

- La mise en valeur des berges et la connexion du quartier aux itinéraires doux ;
- La création d'un parc public au Sud du secteur ;
- Le maintien, au nord du périmètre de ZAC, de l'espace naturel.

Ces actions répondent aux préconisations du Plan local d'urbanisme (modification n°1) qui identifie la Moselle comme corridor écologique structurant à garantir, renforcer ou restaurer.

La Ville veillera également à ce que des objectifs de végétalisation des cœurs d'îlots privés, destinés aux résidents, soient fixés dans le cahier des prescriptions architecturales, urbaines et paysagères de la future ZAC (établi par l'aménageur) et dans le règlement du plan local d'urbanisme (à modifier ultérieurement à la création de la ZAC).

Articulation du projet de ZAC avec le SCoTAT

Deux observations font référence au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), rappelant que le SCoT de l'Agglomération de Thionville (SCoTAT) a été annulé par décision du Tribunal Administratif d'une part et que sa réécriture pourrait considérer une réduction de la densité envisagée sur le secteur Rive Droite au bénéfice d'une répartition des logements sur les 120 communes concernées d'autre part.

L'étude d'impact du projet précise (p309) que « *Le SCoT de l'Agglomération Thionilloise (SCoTAT), élaboré en 2014, a fait l'objet d'une révision en 2020. Cette décision a été annulée par le tribunal administratif de Strasbourg le 12 janvier 2023. Par conséquent, la commune n'est plus couverte par un SCoT. Le Syndicat Mixte du SCoT a fait appel de cette décision de justice et a engagé une nouvelle procédure d'élaboration du SCoT. Cette caducité entraîne l'application de la règle de l'urbanisation limitée sur l'ensemble du territoire. Cette règle implique que les zones A et N et les zones AU créées après le 1er juillet 2002 ne peuvent plus être ouvertes à l'urbanisation dans les PLU, sans dérogation du préfet après avis de la CDPENAF et du Syndicat Mixte du SCoT.* »

Au stade du dossier de création, comme précisé à l'étude d'impact (p.311 et suivantes), « *le projet de ZAC est compatible avec les objectifs du PADD* » du PLU de la Ville de Thionville et le projet s'inscrit largement sur des secteurs déjà classés urbanisés (zone U). Il conviendra néanmoins, au stade du dossier de réalisation d'adapter le PLU, comme précisé dans l'étude d'optimisation des constructions, réalisée par HDZ en janvier 2024 : « *Le projet de ZAC Rive Droite passe par la reconversion de foncier d'activité (ferroviaire ou industriel) en zone résidentielle. Pour ce faire, le PLU devra être adapté pour permettre la densification du quartier. Dans ce sens, 3 articles des zones UCb et UCd seront modifiés après la création de la ZAC.* »

La Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville participe (au même titre que les autres intercommunalités membres du Syndicat Mixte) à l'élaboration d'un nouveau SCoT et sollicite régulièrement la Ville sur les objectifs du SCoT.

Le projet Rive Droite s'inscrit dans la politique de « zéro artificialisation nette » développée dans le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT. Par ailleurs, le SCoT définit une armature urbaine et privilégie le développement démographique des centralités principales, dont Thionville fait partie. La situation du quartier et la programmation proposée répondent parfaitement à cette stratégie.

Le parti architectural

Un observateur dénonce les choix architecturaux présentés dans le dossier.

La situation du quartier, au cœur de l'enveloppe urbaine et à proximité de la gare, offre l'opportunité de développer un quartier singulier, proposant des formes urbaines et une typologie de logements variées tout en inscrivant les constructions dans la skyline du centre-ville (du R+1 au R+14) pour un dialogue entre rive droite et rive gauche.

L'architecture et les volumes pressentis viendront valoriser les interactions du bâti avec le sol, le parc et le grand paysage. La diversité se retrouvera aussi bien à l'échelle de l'opération que celle de l'îlot.

Le développement de hauteurs plus importantes sur certains secteurs permet de retrouver des hauteurs plus faibles sur d'autres secteurs. Ainsi, sur un îlot type, se situeront des plots de logements collectifs en R+7 à côté de typologies intermédiaires en R+3. La répartition des typologies a été réfléchi en lien avec l'exposition aux nuisances sonores.



Schéma d'aménagement de la Pointe Sud

Accusé de réception en préfecture
057-215706722-20250602-lmc1X010001e41b-DE
Date de réception préfecture : 17/06/2025

Ainsi, les bâtiments les plus hauts ont été positionnés sur les secteurs permettant de garantir une mise à distance des voies ferrées. Cette diversification des typologies apporte de l'hétérogénéité dans le tissu urbain et rend la densité attractive. Elle permet également de libérer de la place au sol, offrant des espaces verts généreux pour notamment gérer les eaux pluviales de l'îlot.

A titre indicatif, la densité sur la ZAC Rive Droite serait d'environ 90 logements/hectares (en incluant les logements existants et conservés), soit sensiblement inférieure à la densité en hypercentre (120 à 130 logements/hectare).

Les hauteurs souhaitées et autorisées ont été discutées avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) puisque la majorité des emprises de la ZAC Rive Droite s'inscrit dans le périmètre de protection au titre des abords des monuments historiques. Pour autant, les gabarits, l'épannelage et la volumétrie des logements seront confirmés ou modifiés au stade du dossier de réalisation de la ZAC.

Un Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE) viendra fixer les règles, orientations et principes d'organisation du futur quartier. Il retranscrira un équilibre entre les différentes constructions et les espaces publics sur la ZAC, garantissant une qualité de vie et un confort d'habiter dans le futur quartier.

Les éléments de contexte socio-économiques justifiant le projet

Un observateur estime que le projet Rive Droite (tout comme la stratégie Thionville 2030) est en contradiction avec les perspectives démographiques et économiques.

L'attractivité démographique de la Ville s'illustre en premier lieu par l'augmentation de population enregistrée ces dernières années. Ainsi, la population est passée de 40 477 habitants (population légale en vigueur au 01/01/2021, millésimée 2018) à 42 163 habitants (population légale en vigueur au 01/01/2024, millésimée 2021), soit une hausse de 4,17% sur la période. Ce fait résulte d'un solde migratoire positif, démontrant l'accueil de nouveaux résidents.

Le desserrement des ménages est toujours une réalité : selon l'INSEE, Thionville compte 21 144 ménages en 2021 contre 19 060 en 2015, dont 45,7% de ménages composés d'une seule personne contre 40,8% en 2015.

Parallèlement, la vacance se réduit : 9,5% de logements vacants en 2015, 8,7% en 2021.

D'un point de vue économique, le SIDE démontre une augmentation du nombre d'établissements sur Thionville, passant de 2 574 en 2014 à 3 033 en 2022. Par ailleurs le nombre d'entreprises créées croît également (499 créations d'entreprises des activités marchandes hors agriculture au 1^{er} janvier 2022, 531 au 1^{er} janvier 2024. Aussi, le secteur économique démontre une certaine vitalité.

Par ailleurs, dans sa note Les dynamiques des marchés locaux du travail dans le Grand Est : équilibre entre mobilités, emploi et chômage d'avril 2025, l'INSEE note que « dans le Grand Est, entre 2008 et 2018, la zone d'emploi de Thionville est la seule où, à la fois, l'effet démographique, l'effet des taux d'activité et les migrations résidentielles contribuent à l'augmentation de la population active. L'effet des taux d'activité est particulièrement fort chez les 55 ans et plus (+6 900 actifs) alors que l'attractivité résidentielle concerne surtout les 25-50 ans (+11 300 actifs). Thionville est donc attractive pour la population active.

Aussi, la programmation proposée sur la ZAC Thionville Rive Droite est en adéquation avec les dynamiques socio-démographiques, d'emploi et de mobilité observées, en proposant une programmation mixte d'habitat et de locaux d'activités.

La prise en compte de l'avis de la MRAE

Un contributeur s'appuie sur l'avis émis par la MRAE pour remettre en question le projet de ZAC.

La Ville de Thionville a saisi la MRAE dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet de création de ZAC. A ce titre, ont été transmis à l'Autorité environnementale un dossier administratif comprenant :

- Le rapport de présentation ;
- Le plan de situation ;
- Le plan du périmètre ;
- L'étude d'impact et ses annexes, dont :
 - Une étude patrimoniale ;
 - Une étude faune, flore et habitats biologiques ;
 - Une étude environnementale ;
 - Une étude pyrotechnique ;
 - Une étude géotechnique G1-PGC ;
 - Un diagnostic environnemental sites et sols pollués ;
 - Un bilan carbone ;
 - Une étude d'optimisation de la densité ;
 - Une étude circulation ;
 - Une étude de faisabilité sur le potentiel de développement des énergies renouvelables ;
- Le régime de la ZAC au regard de la taxe d'aménagement ;
- Le bilan de la concertation préalable.

Sur la base de ces études exhaustives, l'avis de la MRAE émet 37 recommandations auxquelles la Ville a répondu dans un mémoire détaillé, mis à disposition du public dans le cadre de la PPVE.

CONCLUSIONS

Les observations formulées à l'occasion de la PPVE sur le projet de dossier de création de la ZAC Thionville Rive Droite et son étude d'impact permettent de constater quelques interrogations et/ou appréhensions des habitants quant à la requalification du quartier développé au cœur d'un espace urbain stratégique pour l'agglomération thionvilloise. Certains observateurs expriment même leur opposition à la création de la ZAC.

Pour autant, le nombre de contributions (17) est faible par rapport au nombre de personnes intéressées par la consultation (483 visiteurs, 262 téléchargements et 323 visionnages).

De plus, ce projet s'inscrit dans les objectifs du « zéro artificialisation nette », répond aux besoins en logements, participe à la mise en valeur du cœur de ville et à l'attractivité du territoire.

Aussi, les contributions ne viennent pas remettre en cause les fondements du projet urbain et la création de la ZAC Thionville Rive Droite.

La Ville entend néanmoins prendre en considération certaines préoccupations issues de la PPVE et s'engage à :

- Faire procéder à une mise à jour des études environnementales permettant d'actualiser les impacts du projet préalablement au dossier de réalisation, notamment au regard de l'évolution des dynamiques observées sur la circulation et le stationnement d'une part et de la pollution des sols d'autre part ;
- Poursuivre la concertation avec les résidents et usagers du quartier tout au long de la mise en œuvre du projet et informer les habitants sur l'avancement du dossier et les impacts associés (notamment par l'intermédiaire de la Maison des Projets) ;
- Veiller à la complémentarité de l'offre de logements du futur quartier avec celle mise ou remise sur le marché par les autres grands projets « Thionville 2030 », dont le cœur de ville.

La prise en compte de ces éléments permettra, le cas échéant, d'adapter le projet de la ZAC Thionville Rive Droite au stade du dossier de réalisation.

Par ailleurs, la ZAC du Couronné-Artisans, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville, ayant suscité des remarques dans le cadre de la présente consultation, la Ville de Thionville relayera les observations à l'intercommunalité et invite les contributeurs à se rapprocher des services de la Communauté d'Agglomération.

En conclusion, la Ville présentera le dossier de création de la ZAC Thionville Rive Droite à l'approbation du Conseil Municipal du 2 juin 2025.

Le présent bilan de la mise à disposition du public sera consultable par le public pour une durée de 3 mois à l'adresse dédiée : www.registredemat.fr/zac-thionville-rive-droite ou sur le site internet de la ville : www.thionville.fr.

ANNEXE : OBSERVATIONS DEPOSEES SUR LE REGISTRE

Projet de création de la ZAC Thionville Rive Droite - Participation du public par voie électronique

Liste de toutes les observations déposées

Observation N° 17 (RegistreDemat)

02/04/2025 04:07:58

Par Stéphane Pleyer

cf PJ, je me rappelle avoir lu un doc se concentrant sur les trajets à modes doux vers et depuis la gare, je dis l'importance de trajets thionville yutz (deux villes reliées par un pont - ok 2 mais continus - devraient l'être confortablement à vélo et à pied pour moi, y compris chargé, que les gens utilisent des véhicules générant moins de bouchons) et de pas jeter marche et vélo dans une même case «modes doux» qui renvoie à la lenteur la promenade

PJ : consultation_rive_droite.odt

PJ : consultation_rive_droite.pdf

Observation N° 16 (RegistreDemat)

01/04/2025 20:48:00

1) Annulation du SCOT :

Le SCOT de l'agglomération Thionilloise approuvé en 2020 a fait l'objet d'une annulation par le TA de Strasbourg le 12 janvier 2023. Décision confirmée par la Cour d'Appel de Nancy le 11 avril 2024 (voir jugements du TA et de la CAA ci-joint). Le jugement est devenu définitif.

La conséquence est que l'ensemble de villes couvertes par le SCOT 2020 se retrouvent sans SCOT, et c'est la règle de l'urbanisation limitée qui s'applique sur l'ensemble du territoire (voir courrier du Préfet de Moselle au Président du Syndicat du SCOTAT ci-joint).

Il convient de prendre en compte la décision de justice et toutes ses conséquences.

2) Solde démographique :

Le solde démographique est la somme du solde naturel et du solde migratoire.

i) Solde naturel : La population de Thionville est une population vieillissante avec une population faisant moins d'enfant. La conséquence est un solde naturel (Nb de naissances – Nb de décès) devenu négatif depuis 2019 (voir graphique INSEE du 1er janvier 2024). Et les prévisions INSEE pour les années à venir ne montre pas une inversion de tendance, mais une aggravation.

ii) solde migratoire : La ville de Thionville a perdu 12% de ses emplois sur zone en seulement 11 ans (voir tableau INSEE du 1er janvier 2024).

Le nombre de thionillois de 15 ans ou plus ayant un travail à Thionville a baissé de 22% en seulement 11 ans (voir tableau INSEE du 1er janvier 2024).

Par ailleurs, il n'y a aucun projet industriel majeur qui pourrait inverser la tendance de forte dégradation observée ces dernières années. Bien au contraire, la situation économique s'est même considérablement dégradée depuis 2022 ce qui n'apparaît pas encore dans les dernières statistiques INSEE de Thionville qui s'arrêtent à 2021.

Dès lors Thionville ne peut pas compter sur une amélioration de l'activité économique du secteur pour espérer accroître sa population.

Le nombre de thionillois de 15 ans ou plus ayant un travail dans une autre commune (notamment au Luxembourg – travailleurs frontaliers) a progressé de 14% entre 2010 et 2021. Mais cette période était une période de prospérité économique tout particulièrement pour le Luxembourg (Développement de l'Europe, Développement des activités financières du Luxembourg, Brexit qui a en partie bénéficié au Luxembourg...). Or depuis 2022, le contexte économique (Forte Inflation, Augmentation des taux directeurs, Politique monétaire restrictive de la BCE, Secteur du BTP en crise...) et géopolitique (Guerre en Russie, Guerre au Moyen-Orient, Relation dégradée entre l'Europe et les Etats-Unis...) s'est considérablement dégradée. D'ailleurs les statistiques montrent que la situation économique du Luxembourg s'est considérablement dégradée depuis 2022 avec un taux de chômage en hausse continue et qui atteint désormais 5,9% (voir communiqué de presse du 20 décembre 2024 de l'ADEM).

A cela il conviendrait également d'ajouter la prise en compte de l'avènement de l'Intelligence Artificielle (ChatGPT mis à disposition du public en novembre 2022) qui aura nécessairement un impact négatif sur l'emploi à Luxembourg et tout particulièrement dans les secteurs d'activités comme la finance, l'audit,

Accès de description en ligne
057-215706722-20250602-lmc1X010001e41b-DE
libre de réimpression par le PACT 17/06/2025

l'assurance, la comptabilité dans lesquels travaillent actuellement beaucoup de frontaliers résidents à Thionville. Dès lors Thionville ne peut plus compter sur le Luxembourg pour espérer accroître sa population et ce d'autant plus que le Luxembourg, en toute logique, relancera son secteur de BTP actuellement en crise dès que possible ce qui permettra de loger les travailleurs travaillant au Luxembourg directement au Luxembourg.

iii) Analyse historique : L'analyse historique de l'évolution du nombre d'habitants à Thionville sur une longue période montre clairement que la population stagne depuis plus de 55 ans (voir tableau INSEE du 1er janvier 2024).

En conclusion, le programme « Thionville 2030 » dans lequel s'inscrit le programme ZAC Rive Droite, qui prévoit la création de 1100 logements (+2310 habitants), 13400m² d'activités et 1250m² de commerces de proximités, ne repose sur aucune réalité démographique et économique.

3) Desserrement des ménages

Le rythme de desserrement des ménages qui était important de 1968 à 2010 s'est stoppé (voir graphique INSEE du 1er janvier 2024).

Ainsi la ville de Thionville ne saurait se baser sur le desserrement des ménages pour justifier le programme « Thionville 2030 » dans lequel s'inscrit le programme ZAC Rive Droite.

4) Logements vacants

Le nombre de logements vacants a fortement progressé à Thionville avec une progression de 85% depuis 1999 atteignant 8,6% en 2021.

A nouveau cet indicateur démontre que la ville de Thionville a surconstruit.

Le programme « Thionville 2030 » dans lequel s'inscrit le programme ZAC Rive Droite apparaît donc clairement démesuré et déconnecté de toute réalité.

5) Avis de la MRAe n°2024APGE57 :

i) La MRAe a clairement été trompé par une présentation erronée des perspectives démographiques et économiques de la ville de Thionville ;

ii) L'avis de la MRAe n'a pas pris en considération les autres projets du programme « Thionville 2030 » ;

iii) L'avis de la MRAe n'a pas lu les motifs des jugements portant sur l'annulation de la délibération du SCOT de l'Agglomération Thionilloise au TA et CAA (perspective de croissance démographique surestimée, mobilisation du parc vacant insuffisant...);

iv) L'avis de la MRAe n'a pas réfléchi aux conséquences des jugements d'annulation du SCOT de l'Agglomération Thionilloise au TA et CAA ;

iv) La MRAe souligne de graves manquements d'un point de vue environnemental (ex : la procédure commune prévue par l'article L.122-13 ou L.122-14 du code de l'environnement n'a pas été menée ; Impacts sur les trames vertes et bleue ; Pollution des sols ; Analyse de solutions de substitution raisonnables pour le choix des aménagements du site retenu...);

6) Zone à proximité des rails : Alors même qu'il est démontré que le bruit nuit gravement à la santé des humains, il est prévu de construire un grand nombre de logements (non justifié comme démontré ci-avant) à proximité des rails de chemin de fer.

7) Le programme « Thionville 2030 » et le choix de développer la ZAC Rive Droite repose très clairement sur des choix arbitraires du Maire de Thionville.

On ne peut que déplorer le fait que le maire de Thionville n'est pas procédé aux études préalables nécessaires et même n'est pas respecté le droit en vigueur avant de démarrer les travaux sur le site Rive Droite. En effet une passerelle piéton à quelques mètres d'un pont existant, des ponts pour bus et certains immeubles ont déjà été construits notamment un immeuble d'habitation à côté des rails de chemins de fer et du pont des alliés très fréquenté au détriment des habitants...

Ce « projet » (projet entre guillemets car sa réalisation a déjà commencé) de création de ZAC Thionville Rive droite tente de légitimer et légaliser a posteriori un projet illégal, nuisible pour l'environnement, nuisible pour les habitants, nuisible pour le patrimoine situé essentiellement Rive Gauche.

Il convient d'abandonner au plus vite le programme dit « Thionville 2030 » afin de mener les analyses et études appropriées pour mettre en place un nouveau projet de développement de la ville de Thionville bénéfiques aux thionillois, à son patrimoine et à l'environnement.

ADILEE (Association pour un Développement Immobilier Légal, Ethique et Efficient)

PJ : Annexes - Commentaires ZAC Rive Droite.pdf

Accusé de réception en préfecture
057-215706722-20250602-lmc1X010001e41b-DE
Date de réception préfecture : 17/06/2025

Observation N° 15 (RegistreDemat)

01/04/2025 20:14:02

Par JEAN-SEBASTIEN LAEMLE

L'incertitude que l'agglomération fait peser sur les habitations et copropriétés existantes, se trouvant sur l'immense zone censée être réaménagée sur la rive droite et le couronné, ont déjà des impacts sur les travaux d'entretiens.

D'éventuels travaux de rénovation de façade, d'isolation par l'extérieur, ou des travaux de rénovation de toits sont discutés dans notre copropriété mais finalement repoussés car les copropriétaires ne veulent pas investir à fonds perdus, surtout dans des investissements qui mettent de longues années à être amorties ou dans l'optique de conflit juridique à venir sur fond d'expropriation.

Le Maire tient des discours rassurants pour les habitants actuels mais tous les documents déjà réalisées et les appels d'offres font déjà tous part d'un réaménagement sur toute la surface prévue, comme si l'agglomération était déjà propriétaire de tout. Combien de temps encore ce double discours ?

Observation N° 14 (RegistreDemat)

30/03/2025 14:40:21

Par JEAN SEBASTIEN LAEMLE

Un réaménagement seulement partiel du Couronné sur les surfaces libres et/ou en friches, suppléé d'une politique d'accompagnement pour les habitations existantes n'a t-il jamais été envisagée ?

Pour aménager des bâtiments nouveaux mais inciter/accompagner les propriétaires existants à une politique de rénovation de facades concertée, pour un quartier plus homogène, mais qui s'appuie aussi sur de l'ancien..

Observation N° 13 (RegistreDemat)

27/03/2025 20:25:53

Par JEAN SEBASTIEN LAEMLE

Le Maire de Thionville parle du développement du chemin de fer devant accompagner le développement de Thionville. P. CUNY rêve d'un train toutes les 7 minutes.

Cela fait juste 30 ans que nous entendons ca. Des trains doublés, triplés en capacité, des cadences élevées.... Du rêve pour les travailleurs du matin

SNCF et CFL n'arrivent déjà pas à gérer le trafic pourtant espacé de 15-20 minutes. Les arrêts pendant de longues minutes à 500 m de la gare d'arrivée sont quotidiens, pour cause d'engorgement, malgré le nombre de quais supplémentaires construits à Luxembourg.

A Thionville, rien. La gare n'a pas bougé depuis 30 ans. A part un coup de peinture dans le hall et la réfection du parvis.

Tous les travaux sur 2 km de ligne durent des semaines ou des mois, pour économiser sur la taille des équipes.

Passagers et salariés de la SNCF sont de plus en plus énervés. Les contrôles sont de plus en plus musclés, avec l'appui de la police. Les gens sont tous lessivés par des années de mauvais service des chemins de fer

Les responsables du projet d'aménagement Rive droite/Couronné prennent-ils parfois le train pour Luxembourg pour en apprécier le fonctionnement réel ?

La ville et la Région Grand Est n'investissent pas assez dans le matériel. Tous les jours de nombreux trains en direction de Luxembourg sont supprimés, pour cause de défaillance matérielle ou d'indisponibilités. Nous ne lisons même plus les messages d'alertes trafic SNCF sur nos smartphones tellement ces suppressions sont maintenant quotidiennes.

La 3ème voie sur l'autoroute ne désengorge rien du tout. Et théoriquement son

Accusé de réception en préfecture
0572157057421902506921msc1030001e41b-DE
Date de réception préfecture : 17/06/2025

Quant aux milliers d'appartements haut de gamme que la mairie veut faire sortir de terre, à qui compte-t-elle donc les vendre ?

La mairie de Thionville a déjà plusieurs trains de retard sur son évaluation de la population transfrontalière mais surtout son niveau de vie.

Les salaires ces dernières années sont clairement à la baisse, notamment dans le secteur bancaire.

Les jeunes ne veulent même plus y aller ou s'y attarder.

Et ceux qui travaillent dans les institutions européennes ne viendront certainement pas vivre à Thionville.

Oubliez donc cette idée de 700 logements à Cormontaigne et les projets d'expropriations que vous avez dans vos cartons et investissez cet argent dans le train et dans une gare digne de ce nom.

P. CUNY ne veut pas d'une cité dortoir, mais le délabrement de sa gare n'envoie aucun autre message.

Observation N° 12 (RegistreDemat)

27/03/2025 19:23:26

Par JEAN SEBASTIEN LAEMLE

L'Agglomération de Thionville s'est maintenant lancée dans un projet de très (trop ?) grande envergure pour le réaménagement de la ville, multipliant la création de ZAC, facilitant probablement les démarrages de réaménagement et futures expropriations.

La Mairie semble avoir oublié le concept de concerté dans le mot ZAC. La concertation ne semble concerner que des acteurs institutionnels ou entreprises privées pressées de faire du gros chiffre avec ces projets

L'avis délibéré de la Mission Regionale d'Autorité Environnementale du 11/06/21 indique dans ses conclusions en page 4 que l'impact du projet Couronné aux niveaux des riverains et nouveaux habitants n'a pas été suffisamment étudié.

La concertation ne consiste pas juste à tenir informer les riverains des projets décidés par la Mairie, en accord avec les promoteurs immobiliers.

Les nombreux documents mis à la disposition du public montre des dizaines de pages et de rapports portant uniquement sur la faune, la flore, ou d'autres critères environnementaux.

Où sont donc les études sur l'impact auprès des propriétaires concernés ? Les réunions avec la mairie dans une vraie démarche de concertation ?

La Mairie envisage-t-elle la possibilité de conserver telles quelles les habitations du quartier Cormontaigne qu'elle n'aurait pas eu l'occasion de racheter par préemption ou va-t-elle se lancer dans les expropriations ?

La Mairie risque de se confronter prochainement à une nouvelle opposition frontale, une fois qu'elle commencera ses manœuvres dans le quartier Cormontaigne, avec plus de résidents et propriétaires.

PJ : mrae.pdf

Observation N° 11 (RegistreDemat)

26/03/2025 13:55:40

Par Valérie Gregoire

La création de la ZAC Thionville Rive Droite engendre de fait (et nous en avons eu confirmation hier 25 mars 2025) le délogement de plusieurs familles qui ont subi depuis le début des travaux (démolition, fondation, construction de la passerelle...) de nombreux désagréments.

Nous avons rencontré ICF, la mairie et la Smitu pour leur en faire part. En vain rien n'a été fait pour leur bien être des locataires. Je précise qu'il n'y aura pas ds un avenir proche de bus électrique comme annoncé au départ. Encore des désagréments à venir.

Accusé de réception en préfecture
057245706723-20250602-1m61XA10001e411825
Date de réception préfecture : 17/06/2025

Observation N° 6 (RegistreDemat)

09/03/2025 13:38:15

Anonyme

Bonjour.

Plutôt que de bétonner encore et encore il serait plus opportun de réhabiliter le centre ville en obligeant / en proposant des aides aux propriétaires des immeubles historiques. Je sais que ce ne est pas facile et que cela demande une vision et du courage.

Nous avons de beaux immeubles qui sont délabrés, vides et la mairie incite les constructions neuves. Les lieux de vies se déplacent par la même.

Observation N° 5 (RegistreDemat)

08/03/2025 09:20:20

Par Francis LAHAYE

Comme d'habitude une information généraliste qui n'apporte rien de neuf aux habitants du site

Quid du projet d'expulsion des 6 et 8 chemin des bains ?

Rien ne se décide, ce qui pousse les locataires à partir de leur propre chef, sans aide ou compensation financière (4 familles) bien aidés par le bailleur ICF qui, sachant l'éventualité d'une revente se contente du strict minimum en matière d'entretien, sans oublier d'appliquer les augmentations de loyer .

Malgré les promesses on nous laisse dans l'ignorance de notre futur

Nous avons subi et subissons encore les nuisances du chantier du pont ex SMITU et maintenant nous sommes isolés face à une situation qui n'est pas de notre fait.

Les promesses faites par le maire de Thionville et le responsable ICF semblent être du vent ,peu concernés par l'avenir de 7 familles qui pourtant contribuent à leur salaire et qui votent.

Ce nouveau projet est construit uniquement pour les travailleurs frontaliers au détriment des résidents, en espérant que l'eldorado Luxembourg perdure .

L'avenir nous le dira, en attendant celui des résidents du chemin des bains s'assombrit de jour en jour

A suivre

Observation N° 4 (RegistreDemat)

07/03/2025 20:56:05

Par Laetitia CHABOUREL

Bonjour,

1/Pourquoi les habitants de ce quartier n'ont ils pas été avisés par un courrier postal de cette consultation?

2/Les départs de locataires continuent aux 6 et 8 chemin des Bains dans les conditions classiques suivis d'aucune arrivée et cela depuis plusieurs mois voir années ? Difficile de croire que la demande ne soit pas au rdv...

3/ D'où quel est l'avenir de ces 2 bâtiments ?

4/ Si un projet de démolition se dessine, serait-il possible d'organiser une réunion entre les locataires, le bailleur et la Mairie afin d'avoir enfin un discours unique et cohérent et surtout un calendrier?

Espérant avoir enfin une réponse à ces 4 questions, je me tiens à votre disposition pour une éventuelle rencontre.

Observation N° 3 (RegistreDemat)

06/03/2025 14:17:36

Anonyme

Bonjour

Accusé de réception en préfecture
057-215706722-20250602-lmc1X010001e41b-DE
Date de réception préfecture : 17/06/2025

Professionnel sur le secteur et donc usager des voies, j'ai déjà constaté une nette aggravation du congestionnement du secteur centre et secteur gare depuis la rénovation du pont des alliés et la suppression de l'axe direct gare-sous préfecture.

Ce projet est ambitieux et répond peut être à un besoin de logements. Cependant dans l'état, il va complètement saturer l'espace et surtout les routes d'accès. Il n'y a qu'un seul passage possible pour entrer/sortir de la rive droite, que ce soit vers Thionville ou bien vers Yutz.

Je ne pense pas que les villes aient une nécessité de s'étendre ainsi, encore moins dans un espace déjà tellement enclavé et congestionné...

Cette réflexion ne peut être qu'aggravée par le projet lancé en parallèle sur l'ancienne zone éthyliam...

Ce projet est donc pour moi néfaste tant pour la ville (coûts) que pour ses habitants (impact négatif circulation et marché immobilier) et ses commerçants (qui n'ont aucunement besoin d'une nouvelle concurrence après le développement Linkling et Supergreen...).

Observation N° 2 (RegistreDemat)

05/03/2025 10:12:48

Anonyme

J'habite Thionville, et je prends régulièrement le train. Une gare est un point nodal. Elle connecte plusieurs modes de transport. On doit pouvoir s'en approcher à pieds, en EDPM, en vélo, et en voiture. Il est particulièrement complexe aujourd'hui de s'y rendre en voiture, puisqu'un seul pont la dessert. Envisager demain de rajouter 1100 logements, et des commerçants, donc des voitures, sans imaginer un 2ème voire un 3ème pont, est le meilleur moyen de saturer un espace déjà très tendu. Thionville n'est pas Strasbourg. Elle ne survit que grâce au Luxembourg. Pour renforcer cet attrait, pourquoi compliquer la vie des frontaliers qui s'orientent vers le train ? J'ajoute qu'à l'heure du zéro artificialisation des sols, cette débauche de béton et ces projets d'immeubles sans unité, glaciaux, sans respect de l'architecture existante pourtant intelligemment restaurée (ancien hôpital), est déconnectée de toute logique éco responsable. Enfin vouloir à tout prix construire des logements pour attirer du monde, dans une ville qui ne dispose déjà pas assez de médecins, de kinés, de radiologues, d'enseignants et d'un réseau d'épuration d'eau capable de suivre cette montée en puissance, est irresponsable. Je propose de transformer cette rive droite en parcs, circuit de promenade le long de la Moselle et du canal, en plage éphémère comme elle le fut par le passé, en nouveau lieu pour Rives en fête. En aires de jeu pour les petits et les grands. Ramenons la nature en cœur de ville au lieu de continuer méthodiquement à la saccager, mandat après mandat.

Observation N° 1 (RegistreDemat)

04/03/2025 16:00:02

Par Nathalie Duval

Je vie dans le quartier cormontaigne, depuis que j y suis je suis témoin d un manque de place parking de plus en plus important. Avec le pont Alcide De Gasperi (toujours pas ouvert) pourquoi ne pas faire un P+R ? Il y avait la place à l ancien emplacement des tours cormontaigne. Mais ça reste une idée à réalisé